

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Comment faire modifier la carte grise si la ville ou la rue change de nom ?

Vous devez faire modifier votre certificat d'immatriculation (ex-carte grise) si le nom de votre commune ou de votre rue change. Vous avez 1 mois, après l'attribution de votre nouvelle adresse, pour faire la démarche soit sur internet, soit auprès d'un professionnel de l'automobile habilité. Il n'est plus possible de faire la démarche à la préfecture ou sous-préfecture. Si la déclaration de changement de domicile n'est pas effectuée dans les temps, tout propriétaire ou locataire pourra être puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^e classe (135 €). Nous vous présentons les informations à connaître.

Attention

Si vous avez un véhicule en location longue durée (LLD) ou en leasing (crédit-bail), c'est le propriétaire (l'organisme prêteur) qui doit réaliser la démarche. Prenez contact avec lui pour connaître les documents à lui transmettre.

Carte grise (certificat d'immatriculation)

Vendre (ou donner) un véhicule

Démarches à accomplir

Obtenir un certificat de non gage

Immatriculer un véhicule

Immatriculer un véhicule neuf

Immatriculer un véhicule d'occasion

Immatriculer un tracteur ou un véhicule agricole

Hériter d'un véhicule

Demander un duplicata suite à une perte, un vol ou une détérioration

Titulaire du certificat et modification de sa situation

Titulaire et cotitulaire de la carte grise

Changement d'adresse

Ajouter une autre personne sur sa carte grise

Retirer une personne sur la carte grise

Changement du nom du titulaire

Modifications du véhicule

Véhicule retiré de la circulation

Véhicule accidenté

Véhicule transformé

Véhicule à détruire

Plaques d'immatriculation

Caractéristiques

Vol

Usurpation

Un dispositif de copie numérique (scanner, appareil photo numérique, smartphone ou tablette équipée d'une fonction photo) est nécessaire.

Vous devez avoir (ou créer) un compte usager ANTS ou utiliser FranceConnect.

Si vous devez payer la taxe, vous devez posséder une carte bancaire pour le paiement à l'étape de la validation.

Préparer les documents pour effectuer la demande

Vous devez être en possession d'une copie numérique (photo ou scan) d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois à votre nouvelle adresse.

Si la demande nécessite une vérification supplémentaire, des documents peuvent être demandés par le service instructeur tels que :

Certificat d'immatriculation

Pièce d'identité en cours de validité

Si un tiers fait la démarche pour vous, il doit avoir en plus d'une copie numérique du demandat signé et de votre pièce d'identité.

Connaître les conséquences du changement d'adresse sur le certificat d'immatriculation

Les conséquences diffèrent en fonction du format de la plaque d'immatriculation (AB 123 CD ou 123 AB 01) et du nombre de changements d'adresse effectués sur le certificat d'immatriculation.

Une **étiquette autocollante de changement d'adresse** à coller sur votre **certificat d'immatriculation** va être fabriquée.

Cela vous permet de conserver votre certificat d'immatriculation, dans la limite de **3 déclarations** de changement d'adresse.

Un nouveau certificat d'immatriculation est délivré.

Vous ne pouvez pas conserver l'immatriculation de la forme 123 AB 01. La déclaration de changement d'adresse entraîne les conséquences suivantes :

Attribution d'un nouveau numéro d'immatriculation de type AB 123 CD correspondant au système d'immatriculation des véhicules (SIV)

Émission d'un nouveau certificat d'immatriculation

Connaître le coût de la démarche

Le changement d'adresse est **gratuit** dans la limite de **3 déclarations** de changements d'adresse.

Si c'est votre **4^e** changement d'adresse, le coût est de 2,76 € .

Si vous avez une ancienne plaque d'immatriculation (format 123 AB 01), le coût est de 2,76 € .

Effectuer la demande sur internet

Vous pouvez utiliser :

Soit le téléservice de déclaration de changement d'adresse en ligne, qui permet d'alerter simultanément le ministère de l'intérieur et plusieurs organismes publics et privés (exemples : CPAM , Ircantec , Caf , La Poste, France Travail – anciennement Pôle emploi) :

- [Changement d'adresse en ligne](#)

Soit le téléservice disponible sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) :

- [Modifier l'adresse de sa carte grise](#)

Si vous n'avez pas l'équipement informatique nécessaire et/ou si vous avez des difficultés avec internet :

Des **points numériques** (avec ordinateurs, imprimantes et scanners) sont mis à votre disposition dans chaque préfecture et dans la plupart des sous-préfectures. Vous pouvez y accomplir la démarche. Vous pouvez être aidé par des médiateurs numériques si vous rencontrez des difficultés avec l'utilisation d'internet.

Vous pouvez aussi être accompagné dans votre démarche par une **maison France Services** :

Où s'adresser ?

[Point d'accueil numérique](#)

Où s'adresser ?

[France Services / Maison de services au public](#)

Suivre l'avancement de la demande

Un service en ligne vous permet de suivre l'état d'avancement de votre demande :

- [Suivez votre demande de certificat d'immatriculation \(ex-carte grise\)](#)

Recevoir l'étiquette autocollante ou le certificat d'immatriculation par courrier

Pour les 3 premiers changements d'adresse, une **étiquette autocollante** vous sera envoyée par La Poste par courrier normal.

Lorsqu'il s'agit du 4^e changement d'adresse, vous recevrez un nouveau certificat d'immatriculation .

Vous recevrez le certificat d'immatriculation définitif, envoyé par La Poste en **lettre suivie**, à votre domicile dans un délai qui peut varier.

Vous devez **faire attention à l'adresse que vous fournissez** dans la procédure en ligne. Elle doit être la plus complète possible (numéro de bâtiment, numéro d'appartement, numéro de boîte à lettres, étage, couloir, escalier, « résidant chez », etc.).

Votre boîte aux lettres doit présenter vos nom et prénom.

Vous pouvez suivre l'expédition de votre titre soit avec le numéro d'immatriculation, soit avec le numéro de suivi de la Poste. Ce numéro de suivi vous a été communiqué par courriel ou par SMS si vous avez renseigné votre numéro de téléphone mobile.

- [Suivre l'expédition d'un certificat d'immatriculation](#)

- [Suivi de l'expédition d'une lettre ou d'un colis sur le site internet laposte.fr](#)

Préparer les documents pour effectuer la demande

Vous devez être en possession d'une copie numérique (photo ou scan) d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois à votre nouvelle adresse.

Vous devez également présenter d'autres documents tels que :

Certificat d'immatriculation

Pièce d'identité en cours de validité

Si un tiers fait la démarche pour vous, il doit avoir en plus une copie numérique du mandat signé et de votre pièce d'identité.

Connaître les conséquences du changement d'adresse sur le certificat d'immatriculation

Une **étiquette autocollante de changement d'adresse** à coller sur votre **certificat d'immatriculation** va être fabriquée.

Cela vous permet de conserver votre certificat d'immatriculation, dans la limite de **3 déclarations** de changement d'adresse.

Un nouveau certificat d'immatriculation est délivré.

Vous ne pouvez pas conserver l'immatriculation de la forme 123 AB 01. La déclaration de changement d'adresse entraîne les conséquences suivantes :

Attribution d'un nouveau numéro d'immatriculation de type AB 123 CD correspondant au système d'immatriculation des véhicules (SIV)

Émission d'un nouveau certificat d'immatriculation

Connaître le coût de la démarche

En plus du coût éventuel de la taxe, le professionnel peut vous facturer sa prestation.

Coût de la taxe

Le changement d'adresse est **gratuit** dans la limite de **3 déclarations** de changements d'adresse.

Si c'est votre **4^e** changement d'adresse, le coût est de 2,76 € .

Si vous avez une ancienne plaque d'immatriculation (format 123 AB 01), le coût est de 2,76 € .

Coût de la prestation

En plus du coût de la taxe, le professionnel vous facture une somme correspondant à la prestation qu'il réalise à votre place.

Cette somme **est librement fixée** par le professionnel.

Faire la démarche chez un professionnel de l'automobile habilité

Une liste des professionnels habilités est disponible sur le site de l'ANTS :

Où s'adresser ?

Professionnel habilité pour l'immatriculation des véhicules

Suivre l'avancement de la demande

Un service en ligne vous permet de suivre l'état d'avancement de votre demande :

- Suivez votre demande de certificat d'immatriculation (ex-carte grise)

Recevoir l'étiquette autocollante ou le certificat d'immatriculation par courrier

Pour les 3 premiers changements d'adresse, une **étiquette autocollante** vous sera envoyée par La Poste par courrier normal.

Lorsqu'il s'agit du 4^e changement d'adresse, vous recevrez un nouveau certificat d'immatriculation .

Vous recevrez le certificat d'immatriculation définitif, envoyé par La Poste en **lettre suivie**, à votre domicile dans un délai qui peut varier.

Vous devez **faire attention à l'adresse que vous fournissez** dans la procédure en ligne. Elle doit être la plus complète possible (numéro de bâtiment, numéro d'appartement, numéro de boîte à lettres, étage, couloir, escalier, « résidant chez », etc.).

Votre boîte aux lettres doit présenter vos nom et prénom.

Vous pouvez suivre l'expédition de votre titre soit avec le numéro d'immatriculation, soit avec le numéro de suivi de la Poste. Ce numéro de suivi vous a été communiqué par courriel ou par SMS si vous avez renseigné votre numéro de téléphone mobile.

- Suivre l'expédition d'un certificat d'immatriculation
- Suivi de l'expédition d'une lettre ou d'un colis sur le site internet [laposte.fr](https://www.laposte.fr)

Questions – Réponses

- Quels recours si une demande de carte grise n'aboutit pas ?
- Comment un expatrié peut-il revenir en France avec son véhicule ?
- Que faire de son véhicule quand on part s'installer à l'étranger ?
- Quels documents du véhicule sont obligatoires lors d'un contrôle routier ?
- Véhicule en leasing : comment signaler un changement sur la carte grise ?

Toutes les questions réponses

Pour en savoir plus

- Immatriculation du véhicule : vidéos présentant la démarche étape par étape
Source : Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)
- Points numériques
Source : Ministère chargé de l'intérieur

Où s'informer ?

- **34 00 – Informations sur la carte grise ou le permis de conduire**
Serveur vocal interactif national apportant des réponses automatisées concernant la carte grise, le permis de conduire, la carte nationale d'identité et le passeport.
Si l'usager n'obtient pas la réponse à sa question relative à la carte grise ou au permis de conduire, il sera mis en relation avec un conseiller de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS).

Par téléphone

Depuis la métropole :

34 00 (coût d'un appel local)

Depuis l'outre-mer :

09 70 83 07 07

Depuis l'étranger :

+33 9 70 83 07 07

Services en ligne

- Changement d'adresse en ligne
Téléservice
- Modifier l'adresse de sa carte grise
Téléservice

Et aussi...

Textes de référence

- Code de la route : articles R322-1 à R322-14
Délivrance du certificat d'immatriculation
- Code général des collectivités territoriales : article L2111-1
changement de nom d'une commune
- Arrêté du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon

Tél. : 04 90 78 82 30